

29 mai 2007

07.353

Question Bernard Zumsteg et Yvan Botteron**Quel sort pour l'école de Derrière-Pertuis?**

A la suite de divers événements à l'école de Derrière-Pertuis, des familles de quatre enfants ont souhaité les scolariser ailleurs. Une décision négative du comité scolaire a fait l'objet d'un recours au Département. Celui-ci a tranché en défaveur des parents, qui ont saisi le Tribunal administratif d'un recours contre cette décision en automne 2006.

Depuis lors, rien n'a bougé. Cette situation place les familles des enfants qui devraient être scolarisés à Derrière-Pertuis à la rentrée d'août 2007 dans l'incertitude. En effet, si le quota de douze élèves n'est pas atteint, les élèves devront être scolarisés dans les écoles des communes avoisinantes.

Les autorités scolaires des communes concernées sont elles aussi dans l'incertitude à mesure qu'elles ignorent si et comment elles devront organiser la prise en charge de ces enfants, le cas échéant à quel coût (en regard des frais de transport scolaire notamment).

Le Conseil d'Etat peut-il proposer une solution pour que cette incertitude prenne fin rapidement, soit évidemment avant l'organisation de la rentrée scolaire d'août 2007, qui est imminente?